Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID: 038-200030658-20240311-2024_42-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis 300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél.: 04.76.34.11.22 - Fax: 04.76.34.13.37 - Courriel: accueil@cdctrieves.fr

2024/42 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice: 41

Date de Convocation: 5 mars 2024

<u>Présents</u>: Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Pierre Agresti

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

<u>Pouvoirs</u>: Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Marianne Scarcella à Eric Vallier, Fabienne Croze à Christian Roux, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Gilles Cléret à David Piccarretta, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini.

Votants: 39 Pour: 39

OBJET : RELAIS PETITE ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire la demande de financement, pour l'année 2024, pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) Trièves. Le RPE est un service d'informations et d'échanges pour les parents, futurs parents et les professionnels. Il a pour missions :

- D'informer les familles sur les différents modes d'accueil sur le territoire et de les accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins (Guichet unique).
- D'orienter les familles vers les différentes structures collectives, délivrer la liste des assistants maternels et les accompagner sur les démarches à effectuer en tant que parent/employeur,
- De valoriser le métier d'assistants maternels,
- De proposer des temps pour enrichir les compétences et les connaissances des assistants maternels,
- D'informer les futurs professionnels sur les conditions d'accès aux métiers de la petite enfance et d'informer les professionnels sur leurs droits et devoirs.

Pour rappel, en 2023, le montant de la subvention était de 1220 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès $d\Omega$ Département de l'Isère,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait a Saint Martin de Clelles, le 11 mars 2024

Le Président Jérôme FAUCONNIER

riffe executore compte tenu de la transmission en Préfecture le X(3) et de sa publication le X(3) Ll